

XXVIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

*Portant sur la construction et l'installation de parcs de « workout » dans les quartiers des villes et dans les villages **pour promouvoir la pratique sportive pour tous***

Rédigée par les élèves de CM1/CM2 de l'école Edmond DESBROSSE de Kaméré

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis le 13 décembre 2023, et du fait de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024, la promotion de l'activité physique et sportive est déclarée Grande Cause Nationale par le gouvernement français. En effet, la Fédération Française Sport pour Tous propose un panel de plus de 150 activités sportives visant à intégrer le sport dans la vie quotidienne et favorisant le bien-être. Aligné sur la Grande Cause Nationale, le réseau Sports pour Tous encourage l'adoption d'un mode de vie plus actif afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique.

D'autre part, en Nouvelle-Calédonie, une étude a été réalisée par l'Agence Sanitaire et Sociale (ASSNC) entre 2012 et 2013, sur des enfants âgés entre 6 et 12 ans dans les écoles publiques. Les résultats mettent en exergue qu'environ 8% des élèves de 6 ans, 12% des enfants de 9 ans et 20% des enfants de 12 ans sont en situation d'obésité. Ces-derniers présentent alors un risque majeur de développer un diabète de type 2 ou des maladies cardiovasculaires dès l'enfance.

Aussi, selon le Baromètre Santé Adulte 2021-2022 de Nouvelle-Calédonie, 2 adultes sur 3 sont en excès de poids (28% en surpoids et 38% obèses) : les femmes sont plus touchées que les hommes par l'obésité (42% contre 34% chez les hommes). A l'inverse, les hommes sont plus souvent concernés par le surpoids (33% contre 23% chez les femmes). L'obésité augmente par ailleurs avec l'âge, passant de 23% pour les 18-24 ans à 47% chez les 45-64 ans.

Enfin, les personnes qui pratiquent le plus souvent un sport sont majoritairement issues de classes sociales favorisées. A contrario, les classes populaires rencontrent davantage de difficultés à pratiquer une activité physique régulière : en effet, les coûts de déplacement ou d'inscription dans une salle de sport sont de réels freins à la pratique sportive.

Conscients de ces réalités, car habitant un quartier populaire, nous, élèves de CM1-CM2 de l'école Edmond DESBROSSE, organisons l'élection de deux conseillers municipaux juniors afin qu'ils défendent la pratique sportive dans le quartier de Kaméré. Toutefois cela ne nous semble pas suffisant car nous aimerions étendre ce dispositif à toute la France. C'est pourquoi

nous avons réfléchi aux leviers visant à favoriser la pratique du sport pour tous, afin que toutes les personnes, quelle que soit leur provenance, leur âge, leurs facultés motrices ou leur sexe puissent pratiquer une activité physique régulière. De cette réflexion est née une proposition de loi qui serait d'installer dans tous les quartiers des villes et dans tous les villages un espace de « workout » en plein air, ouvert, gratuit, et accessible à tous les individus, hommes, femmes, enfants, personnes à mobilité réduite et personnes âgées.

Ainsi, construire et mettre à disposition ces parcs de « workout » puis prêter le matériel de musculation et organiser des rencontres sportives entre quartiers seraient autant d'actions qui permettraient de renforcer la pratique du sport pour tous en Nouvelle-Calédonie et plus largement en France.

Aussi, tous les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Edmond DESBROSSE, vous remercient pour l'attention que vous porterez à leur proposition de loi.

ARTICLE 1

Construire et mettre en place dans chaque quartier des villes et dans chaque village de France des aménagements sportifs de plein air nommés parcs de « workout ». Ces parcs seront couverts (sous forme de faré en Nouvelle-Calédonie) pour protéger les sportifs des intempéries. Ils seront construits à proximité d'un établissement scolaire et facilement accessibles à pied. Des machines de musculation en matériaux durables seront fixées au sol.

ARTICLE 2

Mettre à disposition du matériel de musculation (ballons, cordes à sauter, élastiques, haltères...) rangé dans une malle scellée au sol. Ce matériel sera prêté en échange d'une caution rendue en fin de la séance afin d'éviter les pertes, les dégradations ou les vols.

ARTICLE 3

Dans chaque parc de « workout » sera affiché un grand tableau récapitulatif des exercices à effectuer par catégorie d'âge, afin de s'entraîner correctement et en sécurité. Pour chaque exercice, les groupes musculaires travaillés seront précisés.

ARTICLE 4

Un personnel embauché par la mairie ou par une association veillera au respect et à l'entretien du lieu ainsi qu'au prêt du matériel. Il aura aussi pour mission d'organiser des rencontres entre les pratiquants de différents quartiers afin qu'ils puissent partager un moment autour d'une valeur commune : la pratique sportive pour tous.